(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE IZZIE — Néant ☐ *

		Exercice N clos le 31122022 (1)	Exercice N-1 clos le 31122021 (2)	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires (209)	210		
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires (215)	214		
	Production vendue : services * — dont export et livraisons intracommunautaires (217)	218	27 844	12 365
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	27 844	12 365
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234		
	Variation de stock (marchandises) *	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ... - immobilier : ...)	242	8 210	12 132
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * (243))	244		
	Rémunérations du personnel *	250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252		
	Dotations aux amortissements *	254	1 442	53
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * (259) ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles (260)	262		2
	Total des charges d'exploitation (II)	264	9 652	12 187
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	18 191	178
PRODUITS CHARGES FINANCIERES	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290	1 374	199 307
	Charges financières (V)	294	19	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (347) ; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (348) (VI)	300	80	222 000
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	19 466	(22 515)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	19 466	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés (247) ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (248)	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) (249))	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) (986) ; Jeune entreprise innovante (44 sexies A) (989) ; Zone de revitalisation rurale (44 quindecies) (138)	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) (981) ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) (991) ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) (992)			
	ZFA NG (44 quindecies) (345) ; Investissements outre-mer (344) ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) (993)			
	Zone franche urbaine (44 octies A) (987) ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) (127)			
	dont divers* : Créance due au report en arrière du déficit * (346) ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) (655) ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (641)	350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) (643) ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) (645) ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) (647)			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) (648) ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies E) (649) ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) (990)			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	19 466	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables * -22 515 dont imputés sur le résultat :	360	19 466	
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise : SAS GROUPE IZZIE — 28 AVENUE MONPLAISIR — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 13012 MARSEILLE

SIRET : 8 9 2 2 2 3 6 5 2 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 13

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles : Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles : Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	7 142	030 1 495	5 647	2 549
	Immobilisations financières* (1)	040	134 040	042	134 040	100 000
	Total I (5)	044	141 182	048 1 495	**139 687**	**102 549**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS : Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	STOCKS : Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) : Clients et comptes rattachés *	068	2 706	070	2 706	1 800
	Créances (2) : Autres * (3)	072	117 117	074	117 117	26 928
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	7 468	086	7 468	79 241
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	127 291	098	**127 291**	**107 970**
	Total général (I + II)	110	268 473	112 1 495	266 978	210 518

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120 222 000	222 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134 (22 515)	
	Résultat de l'exercice	136 19 466	(22 515)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142 **218 951**	**199 485**
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166 205	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 43 878)	172 47 822	11 033
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176 48 027	**11 033**
	Total général (I + II + III)	180 266 978	210 518

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	38 660
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	116 542		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

GROUPE IZZIE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
(A ASSOCIE UNIQUE)
CAPITAL SOCIAL DE 222 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 28, AVENUE MON PLAISIR
13012 MARSEILLE
892 223 652 R.C.S. MARSEILLE

PROCES - VERBAL DE DELIBERATIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE APPROUVANT LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU PV DU 30 JUIN 2023

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS (Cinquième Résolution)

L'associé unique décide d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice d'un montant de 19 465,90 euros, à savoir :

- ✓ Affectation de la totalité du bénéfice de l'exercice, soit la somme de 19 465,90 euros, au compte « report à nouveau ».

Pour extrait certifié conforme à l'original par le président.

LE PRESIDENT / ASSOCIE UNIQUE
Monsieur Benjamin RAIA

